

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 avril 2019

Le mercredi dix avril deux mil dix-neuf à vingt heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le cinq avril deux mil dix-neuf, par voie électronique, se sont réunis en session ordinaire, en salle du conseil à la mairie, sous la présidence de Mme Marie Hélène BELOMBO, Maire.

Présents : Mme Marie Hélène BELOMBO, Mrs Jean Claude REJASSE, Rémy LEGER, Mme Joëlle DUVERNEUIL, Mr Alain MARTY, Mmes Anne GALY, Jeanine LAVERGNE, Sylviane VILATTE, Nicole GALLOIS, Mr. Jean-Paul DUTARD, Mmes Annie BEYDON, Coralie JUGE, Mr Michel TOMAS, Mme Stéphanie DUPUY.

Absents excusés : Mrs Bruno BAYLAC (pouvoir à Mme Marie Hélène BELOMBO), Claude DESVEAUX (pouvoir à M. Michel TOMAS), et Mme Henriette ROCHE (pouvoir à M. Jean-Paul DUTARD).

Absents : Mrs Philippe LE VAILLANT et Jean-Philippe MARTINS

Secrétaire de Séance : Mme Nicole GALLOIS.

Mme le Maire ouvre la séance et fait un point sur la situation financière de la commune en précisant que l'épargne nette tient compte de l'emprunt contracté pour l'aménagement du bourg et le pôle santé et commercial :

	2018	2019
Epargne Brute	306 414,59 €	202 543,27 €
Epargne Nette	178 020,06 €	50 493,85 €
Capacité de désendettement	2,45	10,95
Taux Epargne Brute	26,59%	14,60%

1-VOTE DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES 2019

Mme le Maire communique et explique au Conseil municipal les données chiffrées transmises par le service des impôts sur les impôts recueillis en 2018 et les bases prévisionnelles de 2019.

Elle ajoute qu'après avoir analysé le compte administratif 2018 et réétudié les postes de fonctionnement et d'investissement, la commission des Finances réunie le 3 avril 2019, a décidé, à l'unanimité, de proposer de ne pas augmenter les taux des 3 taxes directes locales en 2019 et de conserver les taux suivants :

Taxe d'habitation : 11,88 %

Taxe foncière (bâti) : 22,41 %

Taxe foncière (non bâti) : 57,99 %

Mise au vote : **0 contre, 0 abstentions, adoption à l'unanimité.**

2 – VOTE DES BUDGETS 2019

a) – budget communal 2019

Mme le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2018 et l'affectation de ce résultat :

AFFECTATION DU RESULTAT 2018	SUR 2019
POUR BUDGET COMMUNAL	
Résultat exercice 2018 (1)	834 441,71 €
Déficit d'investissement	363 452,96 €
Restes à réaliser dépenses investissement	511 929,89 €
TOTAL DEPENSES (a)	875 382,85 €
Excédent investissement	0
Restes à réaliser recettes investissement	499 239,95 €
TOTAL RECETTES (b)	499 239,95 €
AFFECTATION 1068(a-b) (2)	376 142,90 €
Excédent fonct. Reporté 2019 (1-2)	458 298,81 €

Ensuite, elle présente et commente, dans le détail, les chiffres des recettes de la section de fonctionnement pour le budget 2019 de la commune :

COMMUNE RECETTES FONCTIONNEMENT					
NATURE	BUDGET 2018	REALISE 2018	TAUX % REALISATIONS	BUDGET 2019	EVOLUTION BUDGET EN %
013-ATTENUATION DE CHARGES	20 000,00 €	36 056,69 €	180,28%	30 000,00 €	50,00%
70-PRODUITS DES SERVICES	138 230,00 €	154 120,99 €	111,50%	157 300,00 €	13,80%
73-IMPOTS ET TAXES	723 393,00 €	715 370,76 €	98,89%	717 019,00 €	-0,88%
74-DOTATIONS PARTICIPATIONS	452 202,00 €	467 623,10 €	103,41%	446 372,00 €	-1,29%
75-AUTRES PRODUITS DE GEST.COUR.	377 091,35 €	369 629,56 €	98,02%	28 600,00 €	-92,42%
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 000,00 €	3 626,15 €	120,87%	3 000,00 €	0,00%
77(042)-CESSIONS					
78 -REPRISE PROVISIONS A MORT.	2 500,00 €	2 500,00 €	100,00%	2 500,00 €	0,00%
SOUS TOTAL	1 716 416,35 €	1 748 927,25 €	101,89%	1 384 791,00 €	-19,32%
002-EXCEDENT FONCT. REPORTE	115 176,00 €	115 176,00 €	100,00%	458 298,81 €	
TOTAL GENERAL	1 831 592,35 €	1 864 103,25 €		1 843 089,81 €	0,63%

Mme le Maire indique que l'atténuation des charges ne comporte que les remboursements pour maladie des agents.

Les produits des services comprennent les prestations fournies aux familles (cantine-garderie) qui augmentent car il y a plus d'effectif à l'école et les remboursements du Grand Périgueux pour la mise à disposition de personnel et l'entretien de locaux.

Elle précise que les impôts et taxes correspondent aux dotations de l'Etat qui augmentent très légèrement (+1 600 € pour la DGF et +3 800 € pour la DSR) et au maintien des taux des impôts pour 2019.

Les dotations du Grand Périgueux diminuent avec une attribution de compensation de -16 300 €.

DIVERS ENTRETIENS

Nous maintenons un entretien pour les bâtiments et les terrains

ASSURANCES

L'augmentation est due à celle de la masse salariale 2018 et donc de l'assurance du personnel.

FETES ET CEREMONIES

Des manifestations offertes par la commune dont SINFONIA et MNOP sont prévues.

SERVICES EXTERIEURS

SPA

Chapitre 12 : charges du personnel

Mme le Maire explique qu'il y a eu des modifications de situation d'agents et que le remplacement de l'agent responsable de l'épaveuse et de la tonte des bas-côtés, entre autres, est lourd pour la commune ; un débat s'installe sur les motifs de l'augmentation des charges du personnel et les possibilités de faire appel au personnel du Grand Périgueux.

Elle ajoute que l'URSSAF a fait un rappel sur le FNAL depuis 2015 car la commune avait dépassé les 20 salariés.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Mme le Maire fait l'inventaire des subventions allouées à des associations.

PETITS PRINCES	250,00 €
4L TROPHY	200,00 €
CLC	400,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	100,00 €
COOPERATIVE ECOLE	400,00 €
SECOURS POPULAIRE	100,00 €
RESTO DU COEUR	100,00 €
DON DU SANG	100,00 €
TENNIS CLUB	650,00 €
LIGUE CANCER	100,00 €
RAMASSE MIETTE	50,00 €
TRAIL	300,00 €
SLC	250,00 €
LICENCES FOOT 2018/2019	930,00 €
LICENCES TENNIS 2018/2019	190,00 €
	4 120,00 €

Elle explique ensuite que celle du CCAS a subi une augmentation (de 8 000 € à 15 000 €) pour équilibrer le budget qui ne permettait pas de rembourser les frais de personnel mis à la disposition de la commune (ATP et courses). Dans ce chapitre, est prévue une participation à l'entretien pour le gymnase à Agonac évaluée à 15 000 € (achat d'une auto-laveuse).

Elle en profite pour demander à Alain MARTY de faire un point sur l'occupation du gymnase par les associations sportives. Il dresse un tableau positif globalement des retours donnés par les utilisateurs ; avec quelques petits réajustements, cela ira très bien.

Elle ajoute qu'une subvention (9 000 €) est versée au budget annexe du Pôle santé et commercial pour payer les intérêts du prêt de ce projet.

Chapitre 67 : annulation de titres

Mme le Maire explique que cela correspond à l'attribution de compensation du Grand Périgueux avec une annulation de titres 2018 et un remboursement pour un montant de 16 632 €.

Elle présente ensuite le tableau suivant :

CALCUL AUTOFINANCEMENT		2019			
RECETTES			DEPENSES	ARTICLE	
Virement section fonctionnement		657 198,08 €	Emprunts Commune	1641	139 350,00 €
			SDE 24	168758	607,00 €
10222 Fonds Compensation TVA		79 000,00 €	SDE24	2041582	20 000,00 €
Amortissements de biens			Emprunts CAF	16878	12 731,43 €
(2802 -040)		3 144,00 €	Gd Périgueux	2046	7 065,00 €
			AFL	261	1 500,00 €
			ODHLM	204182	455,00 €
			Avance Bud LOT.	276348	5 000,00 €
			Avance Bud. Annexe	276348	100 000,00 €
040-4912 Provisions		3 000,00 €	SOUS TOTAL		286 708,43 €
			040-4912 Provisions		2 500,00 €
10226-Taxe Aménagement		15 000,00 €	TOTAL		289 208,43 €
		100 144,00 €	AUTOFINANCEMENT		468 133,65 €
TOTAL RECETTES		757 342,08 €	TOTAL DEPENSES		757 342,08 €

Précision est donnée que :

- l'emprunt CAF pour le périscolaire est à taux zéro et qu'il s'agit de la dernière échéance,
- le remboursement au Grand Périgueux correspond au prêt pour les travaux de la maison communale partie rez de chaussée qui reste à notre charge,
- l'AFL (Agence France Locale) est l'organisme prêteur pour les travaux du bourg et du pôle santé et commercial. Il y a un droit d'entrée unique de 1 500 €, comme cela avait été expliqué lors de la dernière réunion, qui ne sera donc plus demandé lors de prochains contrats ; cela réduit considérablement les frais de dossier,
- le montant donné à l'ODHLM est une participation obligatoire à la revalorisation du parc des HLM,
- l'avance sur le budget Lotissement est versée pour payer quelques travaux de canalisations et de vérification du tout à l'égout qui n'a pas été faite,
- l'avance sur le budget annexe Pôle Santé et commercial pour pallier aux versements des subventions qui n'interviendront que plus tard.

Puis, à l'aide de tableaux, Mme le Maire présente les montants alloués aux différentes opérations :

OP.00022		OP.00038	
Aménagement de bâtiments		Bâtiment Tap	
Poste (alarme)	3 000,00 €		
Tennis (porte)	1 328,17 €		
Salle des fêtes (circulateur)	2 389,00 €		
Mairie (régulation chauffage- peinture)	8 000,00 €		
Stade (forage - préparateur eau chaude)	25 000,00 €		
Passerelle bois (peinture)	6 000,00 €		
Ecole (sécurité-portail)	8 000,00 €		
Container stade	3 000,00 €		
TG	56 717,17 €		
RAR 2018	17 217,17 €	RAR 2018	100 000,00 €
Autofinancement 2019	39 500,00 €		
TG	56 717,17 €	TG	100 000,00 €

Entre autres, il est indiqué que :

- la Poste a besoin d'une alarme,
- le système de chauffage complet de la salle des fêtes est très ancien et à la limite du hors service.
- la passerelle en bois demande à être repeinte,
- le club de foot manque de place pour le matériel et un container serait une belle solution,
- le bâtiment des TAP est terminé et n'a donc plus de besoin pour l'instant,
- la subvention de 100 000 € reste encore à venir,

OP,00044		OP.00045	
Acquisition matériel mobilier autres		ADAP	
Site internet	5 000,00 €		
Salle des fêtes (tables -chaises -four)	18 300,10 €		
Postes de travail adaptés	7 661,60 €		
Ecole (vidéoprojecteur)	6 724,68 €	Travaux 2019	29 803,15 €
Mairie (ordinateur et ecrans)	3 900,00 €		
Ecole (banc- table)	1 000,00 €		
Restaurant scolaire (mixeur-sauteuse)	4 627,00 €		
TG	47 213,38 €		29 803,15 €
RAR 2018 (dont subvt Gd Prgx 2900 €)	11 393,38 €	RAR 2018 Detr 2018	9 802,80 €
FIPH. 1328	1 920,00 €	Detr 2019- 40%	10 000,00 €
Autofinancement 2019	33 900,00 €	Autofinancement 2019	10 000,35 €
TG	47 213,38 €	TG	29 803,15 €

- le site internet doit être refait pour une meilleure lisibilité et un renouveau, le montant de 5 000 € est très large et ne sera certainement pas nécessaire dans son intégralité,
- il est nécessaire d'équiper le poste de deux agents en matériel adapté à leur problème médical ; nous recevrons une subvention de 70 % du montant des frais.

Le matériel pour Mme MICHAUX est un fauteuil adapté à son problème de dos avec un repose pied et un chariot, le tout pour un montant de 1 600 €.

Pour Mme LEGER, elle teste actuellement un fauteuil et un tabouret en classe, ainsi qu'un fauteuil et un bras articulé pour l'écran de l'ordinateur dans son bureau de la garderie.

Pour les travaux des ADAP, Jean Claude REJASSE précise qu'il s'agit de :

- l'aménagement de deux wc dans le vestiaire du foot et des marches dans les tribunes,
- la réfection et adaptation du sas d'entrée de l'église du bourg pour une cohérence avec les travaux de la place qui comprennent la mise aux normes,
- terminer l'adaptation d'un wc à l'école primaire.

Mme LAVERGNE signale que des carreaux sont cassés dans la sacristie de l'église du bourg.

OP.00100		OP.00048	
Gros Travaux Voirie		Bornes enterrées	
Travaux tempête	12 885,32 €		
Voirie 2019	143 000,00 €		
Parking Preyssac	25 000,00 €	Travaux bornes enterrées	20 732,72 €
TG	180 885,32 €	TG	20 732,72 €
RAR 2018	12 885,32 €	RAR 2018	2 232,72 €
1328 Gd Pérge	5 000,00 €		
Autofinancement 2019	163 000,00 €	Autofinancement 2019	18 500,00 €
TG	180 885,32 €	TG	20 732,72 €

M. Alain MARTY indique que l'implantation des bornes à enterrer à Preyssac se termine avec les derniers aménagements de contour.

OP.201801		OP.201901	
Tableau Lumineux		Local Chasseurs	
		Travaux	55 000,00 €
Panneau lumineux	12 689,94 €		
Panneau lumineux 2	15 000,00 €		
TG	27 689,94 €	TG	55 000,00 €
RAR 2018	12 689,94 €		
Autofinancement 2019	15 000,00 €	Autofinancement 2019	55 000,00 €
TG	27 689,94 €	TG	55 000,00 €

Mme le Maire précise qu'il est envisagé d'implanter le deuxième panneau lumineux à l'entrée du bourg mais que ce n'est pas vraiment sûr puisqu'il faut l'électricité.

M. MARTY complète cette information en annonçant le projet de le mettre à l'angle du cimetière parce qu'il y a une bonne visibilité mais que ce n'est qu'un projet.

Mme Coralie JUGE demande si un second panneau est vraiment nécessaire ; Mme le Maire lui répond que le premier est situé de façon à être vu essentiellement par les parents des élèves de l'école et qu'un second permettra de toucher plus de population.

M. Michel TOMAS intervient pour signaler que le panneau est vraiment trop agressif par sa luminosité ; qu'il y a un manque de logique car il a fallu enlever les publicités jugées dangereuses sur le bord de la route parce qu'elles attiraient l'œil du conducteur mais là, cela éblouit... c'est agressif ! M. MARTY lui explique que ce n'est pas le matériel définitif, que c'est une période d'essai au cours de laquelle des réglages sont à faire sur la luminosité pour une bonne visibilité de l'annonce de jour comme de nuit.

OP.0012		OP.0013	
Petit Patrimoine		Acquisition de Terrains	
TRAVAUX	1 814,00 €	Parking Preyssac	35 880,00 €
		Achat terrains	87 768,24 €
TG	1 814,00 €	TG	123 648,24 €
RAR 2018	1 000,00 €	RAR 2018	73 568,24 €
1328 don	814,00 €		
		Autofinancement 2019	50 000,00 €
TG	1 814,00 €	TG	123 568,24 €

Mme le Maire explique qu'il est de la responsabilité de la commune de fournir un local dédié aux chasseurs muni d'un endroit pour dépecer, d'un frigo, d'un congélateur... comme un laboratoire et donc avec des normes à respecter. Un lieu a été trouvé : le sous-sol du dépôt municipal qui est assez grand avec un accès extérieur et entièrement viabilisé... une énorme économie puisque la construction est faite avec les réseaux et c'est déjà la propriété de la commune.

Pour le petit patrimoine, Mme le Maire rappelle le vote lors du dernier Conseil, de l'affectation du don par l'association « Cent ans d'Agriculture » à la réfection du petit patrimoine.

OP.00077		OP.00088	
Signalisation Routière		Programme Intérêt Général	
Panneaux routiers	4 131,60 €	P.I.G.	6 074,77 €
Adressage	18 000,00 €		
TG	22 131,60 €	TG	6 074,77 €
RAR 2018	3 131,60 €	RAR 2018	1 074,77 €
Autofinancement 2019	19 000,00 €	Autofinancement	5 000,00 €
TG	22 131,60 €	TG	6 074,77 €

Pour l'adressage, il s'agit de l'achat des plaques de noms et numéros de rues.

Le PIG est pour le programme AMELIA 2 dont Mme le Maire rappelle la procédure pour obtenir l'aide aux travaux projetés et qu'une fois que les 5 000 € alloués par la commune seront distribués, l'opération s'arrêtera. Les critères d'attribution dépendent des informations contenues dans le dossier à présenter avant tous travaux.

OP.00052		OP.201902	
Traverse du Bourg		Cheminevements Doux	
Travaux 2018 (RAR)	373 736,40 €		
Travaux neufs	801 678,14 €	Aménagement chemin du Cros	39 130,45 €
TG	1 175 414,54 €		
RAR 2018		TG	39 130,45 €
1323 Département	90 000,00 €		
1328 leader	3 000,00 €		
1341 DETR	52 705,60 €		
1641 Emprunt	240 831,55 €		
	386 537,15 €		
Département tr 2-3	95 200,00 €	Autofinancement 2019	39 130,45 €
Leader tr 2-3-4	9 000,00 €		
DETR tr 2-3-4	110 000,00 €		
Emprunt	574 677,39 €		
TG	1 175 414,54 €	TG	39 130,45 €

Mme le Maire rappelle les différentes étapes de réalisation et financement des travaux de la traverse du bourg ; elle décrit ensuite le tracé du chemin doux qui ira de Château l'Evêque à Chancelade pour les promeneurs et VTT. Une convention de droit de passage sera signée avec un propriétaire qui ne souhaite pas vendre la partie traversée par ce tracé.

Elle présente ensuite la balance générale de l'investissement qui récapitule toutes les données chiffrées annoncées et expliquées :

BALANCE GENERALE DE L'INVESTISSEMENT 2019					
INVESTISSEMENT		DEPENSES	INVESTISSEMENT		RECETTES
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
oo1	Déficit	363 452,96 €	1068	Affect. Invest.	376 142,90 €
Dépenses	RAR	RAR	Recettes	RAR	RAR
	20	4 574,77 €	1323	Sub.Départ.	190 000,00 €
	21	94 151,56 €	1328	Autres	5 900,00 €
	23	413 203,56 €	1341	DETR (Etat)	62 508,40 €
			1641	Emprunt	240 831,55 €
		511 929,89 €			499 239,95 €
	TOTAL	875 382,85 €		TOTAL	875 382,85 €
2016 DEPENSES NOUVELLES			2016 RECETTES NOUVELLES		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
1641	Capital Empt.	139 350,00 €	10222	FCTVA	79 000,00 €
16878	Emprunt CAF	12 731,43 €	10226	Taxe Aménagement	15 000,00 €
168758	SDE 24	607,00 €	040-2802	Amortissements	3 144,00 €
2041582	SDE 24	20 000,00 €			
16878	Gd Perg ALSH	7 065,00 €	040-4912	Provisions	3 000,00 €
261	Agence France Locale	1 500,00 €			
204182	ODHLM	455,00 €			
276348	Avanc.Bud.An.	105 000,00 €			
040-4912	Provisions	2 500,00 €			
	Sous total	289 208,43 €		Sous total	100 144,00 €
Dépenses	20	10 000,00 €	Recettes	10	814,00 €
Nouv.OP.	21	95 820,00 €	Nouv.OP.	13	231 120,00 €
	23	1 168 925,04 €		16	574 677,39 €
		1 274 745,04 €			806 611,39 €
	TOTAL NOUVELLES			Tot Recet.	
	DEPENSES	1 274 745,04 €		Prélèvement(1)	657 198,08 €
	TG NOUV.DEF	1 563 953,47 €		TOTAL NOUVELLES	
	T.G.	2 439 336,32		RECETTES	906 755,39 €
				TG NOUV.RECET.	1 563 953,47 €
				T.G.	2 439 336,32

Mise au vote : 0 contre, 3 abstentions, adoption à la majorité.

Mme le Maire félicite chaleureusement la Secrétaire de Mairie, Mme Marlène SALLES pour le travail accompli et son professionnalisme malgré la difficulté de la tâche.

b) – budget pôle santé et commercial 2019

Mme le Maire donne la parole à Jean Claude REJASSE pour faire le point sur l'avancée du projet. Celui-ci explique que l'appel d'offres est lancé depuis une semaine, qu'il faut attendre la fin du délai d'un mois pour vérifier et analyser toutes les offres reçues. Cela permet d'avancer la date du 15 juin pour démarrer les travaux.

Il est rappelé qu'il s'agit d'un budget HT.

Mme le Maire commente le tableau suivant sur les dépenses et recettes programmées pour cette opération pour l'année 2019 à savoir :

en fonctionnement, il y a les intérêts des deux emprunts dont ceux de l'emprunt de 300 000 € qui avait été fait sur le budget de la commune l'an passé et qui ont été basculés sur ce budget au 66111 et ceux du second prêt de 445 400 € qui va être souscrit cette année au 661133 ; ces intérêts seront réglés par les fonds de la commune.

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Articles			DEP.NOUV.	TOTAL	Articles			RECET.NOUV.	TOTAL
66	Interêts				7552	Subvention			
66111	Emprunts		3 914,49 €	3 914,49 €		Commune		9 859,73 €	9 859,73 €
661133			5 945,24 €	5 945,24 €					
TOTAL			9 859,73 €	9 859,73 €	TOTAL			9 859,73 €	9 859,73 €
INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Articles		RAR	DEP. NOUV.	TOTAL	Articles		RAR	RECET. NOUV.	TOTAL
2313	TRAVAUX	701 615,00 €	170 619,07 €	872 234,07 €	1323	Conseil Départemental		38 400,00 €	38 400,00 €
	HONORAIRES		25 000,00 €	25 000,00 €	1328	AUTRES :			
						Conseil Régional		28 250,00 €	28 250,00 €
16	CAPITAL					Leader		25 000,00 €	25 000,00 €
1641	EMPRUNT		18 293,79 €	18 293,79 €		Grand Périgueux	75 000,00 €	5 000,00 €	80 000,00 €
168748			19 472,14 €	19 472,14 €	1341	ETAT		217 950,00 €	217 950,00 €
					168748	EMPRUNT		445 400,00 €	445 400,00 €
					168748	Avance		100 000,00 €	100 000,00 €
TOTAUX		701 615,00 €	233 385,00 €	935 000,00 €	TOTAUX		75 000,00 €	860 000,00 €	935 000,00 €

En investissement

Pour les **dépenses** :

- apparaît un reste à réaliser de 701 615 € avec un réajustement de 872 234,07 € dû à l'évolution du projet pour un nouveau montant total annuel de 170 619,07 € auxquels s'ajoutent les honoraires.
- il y a aussi le capital des emprunts à rembourser.

Pour les **recettes** :

- 38 400 € ont été demandés au Conseil départemental dans le cadre du contrat d'objectifs.
- la subvention du Conseil régional est validée, 28 250 €.
- nous sommes dans l'attente de la notification d'attribution de 25 000 € par Leader.
- le fonds de concours du Grand Périgueux de 45 000 € attribué à toutes les communes + une aide au commerce de 50 000 € soit une subvention totale de 95 000 € (dont 15 000 € déjà versés l'an passé).
- la DETR octroyée par l'Etat est en attente.

- l'emprunt souscrit de 445 400 €.
- l'avance de trésorerie de 100 000 € provient du budget communal.

Mme le Maire rappelle le montant total de l'investissement soit 1 200 000 € ; le remboursement de l'emprunt sera compensé par les loyers versés par les occupants et qu'il ne restera que la halle commerciale à la charge de la commune.

Mise au vote : **0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

c) – budget lotissement 2019

Mme le Maire commente le tableau suivant qui présente le budget du lotissement pour 2019 et rappelle qu'il reste toujours cinq terrains en vente.

		FONCTIONNEMENT			
DEPENSES				RECETTES	
605	TRAVAUX	5 000,00 €	OO2	EXCEDT FONCT.REPORTE	
71355-042	VARIATION TERRAINS	329 892,27 €			
	AMENAGES		7015	VENTE DE TERRAINS	
6522	REVERSEMENT		71355-042	VARIATION EN COURS	
	EXCEDENT AU BP			PRODUCTION DE BIENS	334 892,27 €
TOTAL		334 892,27 €	TOTAL		334 892,27 €
		INVESTISSEMENT			
DEPENSES				RECETTES	
OO1	DEFICIT INVEST.		3555-040	SORTIES DE LOTS	329 892,27 €
	REPORTE				
3555-040	TERRAINS AMENAGES	334 892,27 €	168748		5 000,00 €
TOTAL		334 892,27 €	TOTAL		334 892,27 €

Mise au vote : **0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

d) – budget assainissement 2019

		FONCTIONNEMENT			
DEPENSES				RECETTES	
6061	ELECTRICITE	1 350,00 €	70611	REDEVANCE	
61523	ENTRETIEN	19 055,14 €		506 x 68,50	34 661,00 €
626	TELEPHONE	600,00 €		35000 x 0,75	26 250,00 €
658	PRESTATION SAUR	2 200,00 €			60 911,00 €
66111	INTERETS EMPRUNTS	9 010,00 €			60 000,00 €
66112	INT. COURUS NON ECHUS	- 1 223,41 €		TAXE RACCORDEMENT	
678	ADMISSION NON VALEUR	1 719,42 €		10x1600	16 000,00 €
6811-042	DOTATION AMORTISSEMENTS	31 406,53 €	777-042	DOTATION AMORTISSEMENTS	18 972,06 €
O23	VIREMENT INVEST.	50 565,53 €	OO2	EXCEDENT REPORTE	19 711,15 €
TOTAL GENERAL		114 683,21 €	TOTAL GENERAL		114 683,21 €
		INVESTISSEMENT			
DEPENSES				RECETTES	
OO1	DEFICIT	22 410,31 €	1068	AFFECTATION INVESTISSEMENT	34 148,38 €
2315	TRAVAUX RAR	11 738,07 €			
TOTAL 1		34 148,38 €	TOTAL 1		34 148,38 €
2315	TRAVAUX	25 000,00 €	28158-040	DOTATIONS AMORTISSEMENTS	31 406,53 €
1687	REMBOURSEMENT AVANCE	3 250,00 €			
1641	CAPITAL EMPRUNTS	34 750,00 €	O21	VIREMENT SECTION FONCT.	50 565,53 €
1391-040	DOTATIONS AMORTISSEMENTS	18 972,06 €			
TOTAL 2		81 972,06 €	TOTAL 2		81 972,06 €
TOTAL GENERAL		116 120,44 €	TOTAL GENERAL		116 120,44 €

Mme le Maire fait remarquer qu'il y a eu une augmentation du nombre d'abonnés (506 à ce jour).

Au vu du nombre de nouvelles constructions demandées, il a été prévu une recette pour 10 branchements au réseau d'assainissement collectif.

Il reste des travaux à réaliser en investissement.

Mme le Maire précise que la compétence assainissement va passer au Grand Périgueux en 2020.

Mise au vote : **0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

3 – ECLAIRAGE PUBLIC : PARKING DU CHATEAU

Mme le Maire interroge Jean Claude REJASSE sur ces travaux ; il indique qu'il est prévu de mettre 3 candélabres et 3 luminaires au sol contre le mur pour un bel effet.

Un coffret électrique sera également posé derrière les bornes à ordures ménagères pour des branchements en électricité et eau lors de manifestation avec chapiteau.

Il ajoute que ces travaux font partie de l'opération d'aménagement du bourg et que ce délibéré ne sert qu'à obtenir le financement par le SDE24 de 70% des frais parce que ce sont des travaux neufs.

Mise au vote : **0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

4 – DENOMINATION DES VOIES

a) – tableau des voies et des chemins

Mme le Maire précise qu'il s'agit là d'un énorme travail, sur le terrain, en réunions....

M. MARTY prend la parole et commence par remercier toutes les personnes qui les ont aidés, M. Jean-Paul DUTARD et lui, dans leur tâche ; il cite Mrs. LEGER et REJASSE, Mmes BEYDON et JUGE pour la saisie 550 lignes d'informations (110 nouvelles voies ont été créées).

Merci aux habitants qui ont consulté leur voisinage dans le but de trouver un accord sur un nom pour leur voie.

Une réunion des habitants des lotissements du Domaine de la Gorce a été convoquée pour le vendredi 30 mars à 18h30 sur la place dans la rue Gabriel Arboin afin de les informer sur la nécessité de changer leurs numéros ; les noms des rues restent les mêmes.

M. MARTY indique qu'il est possible de donner maintenant la nouvelle adresse de chaque habitation et qu'il est impératif de clore, valider le travail, commander et poser les plaques avant le 31 octobre 2019 sinon l'adressage sera reporté d'un an.

A l'aide du tableau sur écran, il montre tout le travail qui a été fait... et Mme JUGE explique la procédure de création de l'adresse sur l'application informatique. Une journée de saisie a été nécessaire et M. MARTY remercie le Grand Périgueux et ses agents du service en particulier Mme Mélanie DUPUTEL pour leur aide et le prêt du matériel.

Il continue en précisant qu'à ce jour il faut :

- 135 plaques et mats de rue + 1 à fixer au mur pour un montant de 7667.68 € HT pour les noms de rues.

- pour les numéros, 446 plaques à 1, 2 ou 3 chiffres à 4.62 € et 123 à 5.27 € à 4 chiffres.

S'ajouteront les nouveaux numéros des lotissements.

Il présente ensuite le modèle de plaque à valider (écriture blanche sur fond bleu avec liseré blanc et nom de la commune) et demande à l'assemblée de le valider. Mme JUGE regrette que les habitations déjà munies de numéro ne soient pas en harmonie avec le nouveau modèle.

M. MARTY explique qu'une fois la commande lancée, les administrés recevront un certificat d'adressage avec leur plaque (numéro) pour les nouveaux et une confirmation de numéro pour ceux qui n'en changent pas.

Mise au vote : **0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

b) – convention avec les particuliers

Mme le Maire informe le Conseil que certaines voies sont privées et qu'il y a donc lieu de signer une convention avec les propriétaires pour autoriser les dénomination et numérotation de la voie privée.

M. MARTY indique qu'il y a quatre accès privés dont un pour six habitations différentes donc neuf conventions pour neuf propriétaires.

Mise au vote : **0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

5 – GRAND PERIGUEUX : GROUPEMENTS DE COMMANDES INFORMATIQUE ET REPROGRAPHIE

Mme le Maire rappelle le principe de groupement de commandes pour l'achat de matériel. Elle demande que le Conseil adhère au groupement d'achat du Grand Périgueux pour matériel informatique, logiciels, installation et maintenance et prestations de location ou acquisition-maintenance de matériels de reprographie.

Mise au vote : **0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

6 – ENTRETIEN ESPACES VERTS HLM LE GRAND CHENE : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LE GRAND PERIGUEUX

Mme le Maire indique que ce point est ajourné.

L'an passé, à la demande du service du Grand Périgueux, l'entretien des espaces verts du Domaine du Grand Chêne n'était pas fait pour laisser la végétation s'enraciner et se développer.

Cette année, les agents municipaux ont fait un peu d'entretien et une convention devrait être signée avec Grand Périgueux. Une convention nous a été adressée mais celle-ci prévoit une prestation à titre gratuit. D'où le report de ce point délibérant pour que la convention soit revue avec une facturation de la prestation.

7 – PROPOSITION D'UN NOM POUR LE ROND POINT

Mme le Maire rappelle les débats sur la proposition de donner le nom du Colonel Arnaud BELTRAME au rond-point des Armagnacs. Un courrier a été adressé au Préfet de la Dordogne pour connaître la procédure d'utilisation de ce nom. L'autorisation a été donnée par le Préfet de l'Aude après concertation avec Mme Marielle BELTRAME, sa Veuve.

Elle indique que l'inauguration se passera lors de la prochaine cérémonie commémorative du 8 mai mais qu'elle doit consulter le Président de la FNACA, M. André THIBAUT pour en fixer l'horaire.

Mise au vote : **0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

8 – ELECTIONS EUROPEENNES DU 26 MAI 2019 : PERMANENCES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Mme le Maire informe l'assemblée d'un planning de permanences à établir pour les prochaines élections européennes du 26 mai 2019.

Chaque volontaire indique la tranche horaire de permanence qu'il peut assurer.

9 – QUESTIONS DIVERSES

a) – encaissement de chèque : Mme le Maire demande au Conseil municipal d'accepter l'encaissement d'un chèque de remboursement pour la maladie de Mme MICHAUX par la SMACL.
Mise au vote : **0 contre, 0 abstention, adoption à l'unanimité.**

b) – raid Dordogne Aventure : M. MARTY annonce l'organisation par le Conseil départemental du raid Dordogne Aventure pour les 14-16 ans, du 26 au 29 août 2019. Le camp de base sera fixé à Agonac mais il y aura un gros parcours sur la commune de Château l'Evêque le mardi 27 août. L'idée est d'allier le sport à la culture. Une recherche d'indices pour découvrir un trésor... Les équipes peuvent être mixtes ou pas. Il souhaite monter au moins une équipe pour y participer.

c) - Mme Joëlle DUVERNEUIL donne les dates des **prochaines manifestations** sur la commune :

- un « vide ta chambre » organisé par les délégués des parents d'élèves en avril,
- une journée éco citoyenne en mai
- les Jeux d'Aquitaine Juniors le 27 avril.

M. DUTARD rappelle que c'est la quatrième année que se présente une équipe de Château l'Evêque à ces jeux à Villenave d'Ornon. Les entraînements se passent le mercredi après-midi au stade. Il lance un appel à candidatures puisqu'il manque deux jeunes pour l'équipe. Il faut huit participants minimum pour des épreuves de course à pied, foot, badminton, parcours aventure et sarbacane, , pique-nique puis course relais l'après-midi, un relais natation, pirogue hawaïenne, ski sur herbe et traditionnel « tire la corde » pour finir. Retour vers 20h00 après la proclamation des résultats.

Les jeunes sont toujours enchantés de la journée passée ; c'est pendant les vacances de Pâques et ils aiment cela. Il peut y avoir plus de 8 enfants, il y a des véhicules pour les amener...

Il continue en informant l'assemblée de la décision par 3 associations (JSC, SLC et les P tits Princes) de prendre la fête du village en mains. La première décision a été de donner un thème à cette fête et par le biais du repas (cuisses de grenouilles), il a été convenu de lui donner un nom pour que cela perdure, pour que les populations sachent que fin juin à Château l'Evêque, on mange des cuisses de grenouilles. Il y aura des manèges, un toboggan gonflable, les autos tamponneuses, le tir à la carabine, la barbe à papa, la pêche aux canards... il énumère toutes les animations programmées pour ce week end de fête : de la fête de la musique avec sa scène ouverte au match de foot parents/enfants, en passant par la pêche à la truite, la course en sac, le repas (melon, cuisses de grenouilles avec accompagnement, fromage, dessert pour 12 € vin non compris), concert MNOP et le feu d'artifice le samedi soir.

Le marché du dimanche matin sera déplacé à l'endroit de la fête, les Joyeux Randonneurs organiseront leur traditionnelle marche. Mme le Maire offrira son pot de l'amitié et des repas cuits à la plancha seront en vente. Il y aura une démonstration de danse par le SLC et un concours de pétanque. La commission « Fêtes et Cérémonies » offrira des tours de manège gratuits afin de faire venir les enfants et ainsi les parents.

Les conseillers échangent des idées et questions/réponses sur le sujet de « la Fête des Grenouilles » et il est précisé qu'il est conseillé de s'inscrire.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 23h15.